

LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU TUNISIE

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE



**2020
RAPPORT**

www.paradigmhq.org



     @ParadigmHQ

LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU TUNISIE 2020 RAPPORT

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE

Publié par Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria

Email: media@paradigmhq.org

www.paradigmhq.org

Publié en Avril 2021

Rapport rédigé par Yosr Jouini

Équipe Éditoriale: 'Gbenga Sesan, Kathleen Ndongmo, Koliwe Majama, Margaret Nyambura Ndung'u,

Mawaki Chango, Nnenna Paul-Ugochukwu and Thobekile Matimbe.

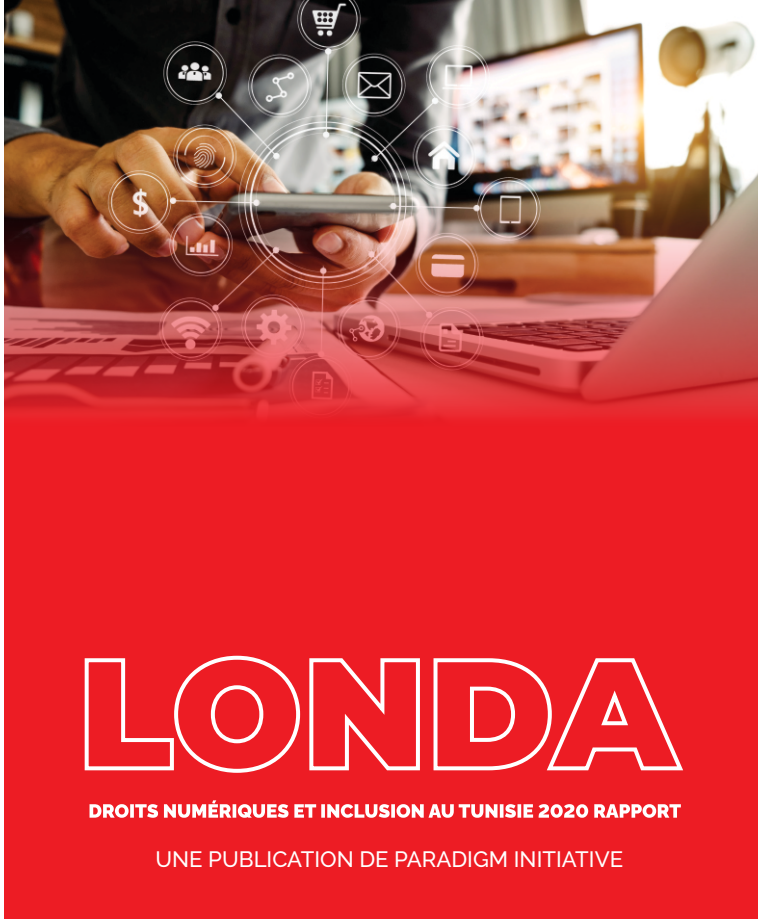
Conçu par Luce Concepts

This publication may be reproduced for non-commercial use in any form provided due credit is given to the publishers, and the work is presented without any distortion.

Copyright © 2021 Paradigm Initiative



Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)



LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU TUNISIE 2020 RAPPORT

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE

Les organisations de la société civile continuent de travailler pour faire progresser les droits et l'inclusion numériques en Afrique, en veillant à ce que les meilleures pratiques soient adoptées dans les politiques et la législation. Ce rapport analyse l'état des droits numériques et de l'inclusion au Tunisie, en examinant les violations et les lacunes, en étudiant l'utilisation et l'application de la politique et de la législation, en soulignant les étapes importantes et en proposant des recommandations pour le paysage numérique en Tunisie. Avec des rapports provenant de 20 pays, cette édition aborde, entre autres, la fracture numérique aggravée par la pandémie de COVID-19 et met en lumière les infractions dans différents domaines thématiques tels que la vie privée, l'accès à l'information et la liberté d'expression, avec un contexte législatif et politique bien énoncé.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE DU PAYS	1
ACCÈS À L'INTERNET	1
IMPACT DE LA RÉGLEMENTATION COVID-19 SUR LES DROITS ET L'INCLUSION NUMÉRIQUES	2
VIE PRIVÉE ET SURVEILLANCE	3
LIBERTÉ D'EXPRESSION EN LIGNE	5
LOIS SUR LA DÉSINFORMATION	5
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	6





La Tunisie est un pays d'Afrique du Nord qui compte environ 11 millions d'habitants.¹ Après l'éviction d'un régime dictatorial de longue date, la Tunisie a entamé une transition vers la démocratie en 2011.

CONTEXTE DU PAYS

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU TUNISIE

Au cours de la dernière décennie, le pays a entrepris des réformes continues. Cependant, l'histoire de la censure et la lenteur de la réforme du cadre juridique, ainsi que les luttes économiques, ont remis en cause l'état des libertés et le respect des droits numériques.

ACCÈS À L'INTERNET

Le nombre d'abonnements à Internet a atteint 83,7 pour 100 habitants en 2020.² Il y avait 1 318 103 abonnements au haut débit fixe en août 2020, dont environ 917 837 filaires, 400 205 radio et 61 satellites.³ La capacité de la bande passante internationale est passée de 430 Gbps en 2018 à 810 Gbps en Juin 2020. En août 2020, le pays comptait plus de 9 millions d'abonnements aux données mobiles, dont environ 405 501 abonnements aux clés USB 3G/4G et 121 005 abonnements à la communication de machine à machine (M2M), les forfaits mobiles représentant le reste.⁴



83.7%

**pour 100 habitants
d'abonnements Internet**

1. The World Bank, "Tunisia," March 23, 2021, <https://data.worldbank.org/country/tunisia>

2. Ministry of communication technologies and digital economy, "Nombre d'abonnements au réseau Internet /100 habitants", <https://www.mtcen.gov.tn/index.php?id=334&L=656>

3. Instance Nationale des Télécommunications, "Suivis des principaux indicateurs du marché de la data fixe en Tunisie [Monitoring of main indicators regarding the fixed data market]", http://www.intt.tn/upload/files/TB3_Data-Fixe%20-o8_2020.pdf

4. Instance Nationale des Télécommunications, "Suivis des principaux indicateurs du marché de la data mobile en Tunisie [Monitoring of main indicators regarding the mobile data market]," August 2020, http://www.intt.tn/upload/files/TB4_Data-Mobile%20-o8_2020.pdf

Dans le but de fournir une couverture réseau dans les zones à faible densité de population, le ministère des Technologies, de l'Information et de la Transformation numérique, après un appel d'offres national, a contracté l'opérateur Tunisie Telecom pour la mise en œuvre de la couverture haut débit dans ces zones.

La mise en œuvre du projet a atteint 90% au début de l'année 2020. Il devrait couvrir plus de 47 délégations dans 15 gouvernorats et bénéficier à 164 écoles, 59 centres de santé de base et 180 000 habitants.⁵

IMPACT DE LA RÉGLEMENTATION COVID-19 SUR LES DROITS ET L'INCLUSION NUMÉRIQUES

La pandémie de Covid-19 a eu un impact sur le secteur des télécommunications en Tunisie. Cet impact se traduit par un changement de comportement des consommateurs. La Tunisie, comme la plupart des pays du monde, a confiné sa population durant la période du deuxième trimestre 2020. La consommation d'Internet a explosé dès l'annonce du confinement sanitaire général en mars 2020.⁶ Selon les statistiques du deuxième trimestre 2020 fournies par l'Instance Nationale des Télécommunications de Tunisie, la consommation moyenne quotidienne en ADSL, LTE TDD et offres de données mobiles sur smartphones par abonné est respectivement de 5,8 Go, 4,5 Go et 521 Mo, en hausse de 22,7%, 114,93% et 67,5% par rapport au deuxième trimestre 2019.⁷ Cela pourrait s'expliquer en partie par le passage

des employés au travail à domicile, les étudiants qui étudient en ligne et l'essor du commerce électronique.

Pour répondre aux besoins croissants en matière de connectivité et à la demande de trafic supplémentaire dans les zones densément peuplées pendant la période de quarantaine, les opérateurs de télécommunications et les fournisseurs d'accès à Internet ont déployé de nouvelles ressources et proposé des plans spéciaux pour augmenter leur capacité de bande passante et éviter le risque de panne d'Internet.⁸

Les élèves bénéficiaient d'un accès gratuit aux plateformes éducatives.⁹ Cependant, contrairement aux universités, les écoles publiques ne fournissaient pas de plateformes en ligne permettant aux élèves de poursuivre leurs études et de passer leurs examens. Le ministère de l'éducation diffuse plutôt les cours à la télévision nationale. La possibilité d'un enseignement en ligne à l'échelle nationale dans les écoles n'a pas pu être réalisée pour de nombreuses raisons, notamment la fracture numérique entre les ménages et les régions.

Un certain nombre d'initiatives, résultant d'efforts conjoints entre le gouvernement, les organisations de la société civile et le secteur privé, ont été lancées depuis le début de la pandémie afin de réduire la fracture numérique et de fournir aux enfants des familles à faibles revenus des ordinateurs portables et une connexion Internet.

5. Ministère des technologies de la communication et de l'économie numérique, "Core list of ICT indicators Country : Tunisie Indicateurs fondamentaux sur l'accès et l'utilisation des TIC par les ménages et les individus", juin 2020.

6. Tunisian Press Agency, Le confinement à domicile pendant 14 jours est obligatoire pour tous les arrivants en Tunisie sans exception (Chokri Hamouda), March 13, 2020, <https://www.tap.info.tn/fr/Portail-Soci%C3%A9t%C3%A9/12435492-le-confinement-%C3%Ao>

7. Instance Nationale des Télécommunications, "Carnet Trimestriel", August 2020, [http://www.intt.tn/upload/files/Carnet%20trimestriel%20de%20la%20consommation%20TR2-2020\(3\).pdf](http://www.intt.tn/upload/files/Carnet%20trimestriel%20de%20la%20consommation%20TR2-2020(3).pdf)

8. 'COVID-19 : les opérateurs téléphoniques volent au secours du ministère tunisien de la Santé', <https://thd.tn/covid-19-les-operateurs-telephoniques-volent-au-secours-du-ministere-tunisien-de-la-sante/>

9. La Ligue arabe lance un site d'apprentissage en ligne pour lutter contre les perturbations, <https://www.universityworldnews.com/post.php?story=20200318110141904>

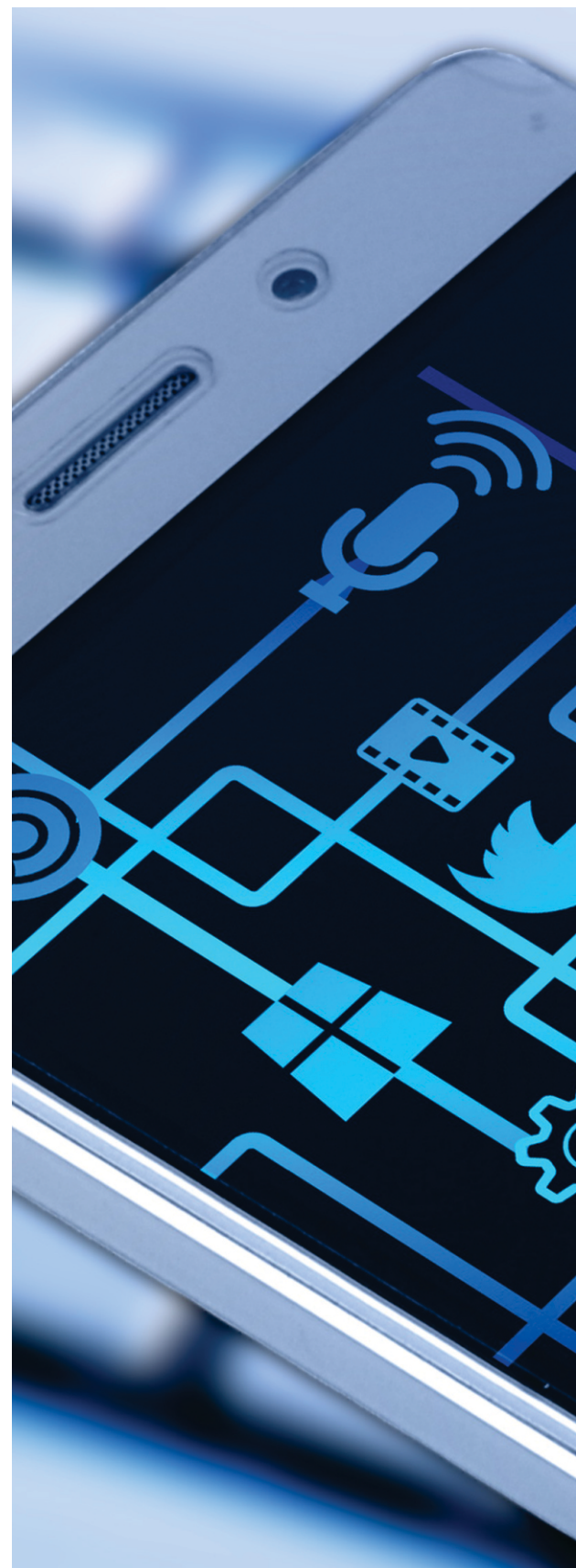
D'autres initiatives se sont concentrées sur la mise en place de ressources pour informer les citoyens sur la propagation du virus, dans le but de garantir le droit des citoyens à l'accès à l'information. Par exemple, covid-19.tn, un portail en ligne accessible, fournit les dernières mises à jour et informe les citoyens sur les symptômes du Covid-19.¹⁰ Pour référence, en mars 2016, la Tunisie a adopté une loi fondamentale sur le droit d'accès à l'information. Cette loi garantit l'accès aux informations détenues par les organes gouvernementaux, notamment les ministères, la présidence, les ONG financées par des fonds publics, le parlement, les municipalités locales, la banque centrale et les organes constitutionnels.

VIE PRIVÉE ET SURVEILLANCE

Le ministère de la santé a lancé une enquête en ligne gratuite et anonyme visant à optimiser la prise en charge des patients par les services d'urgence en permettant aux utilisateurs de répondre à 12 questions simples et rapides.¹¹ résultats devaient permettre d'identifier les endroits nécessitant une intervention, notamment en termes de tests de dépistage.

Sur une note plus controversée, en Juin 2020, le Premier ministre a également confirmé que le gouvernement suivait les mouvements des citoyens de manière anonyme via leurs cartes SIM.¹²

Le ministère de la communication et de l'économie numérique a publié une déclaration pour préciser que le suivi s'appuyait sur les données générales des téléphones mobiles entre les régions et respectait les exigences légales en matière de protection des données personnelles, et que le ministère était en consultation avec l'Autorité nationale pour la protection des données personnelles (NAPPD). La NAPPD a publié une déclaration confirmant qu'elle avait conseillé le gouvernement concernant le déploiement d'un certain nombre d'applications de suivi. Tant que l'anonymat des individus est garanti, le programme ne viole pas les dispositions légales relatives à la protection des données personnelles.¹³



10. <https://covid-19.tn>

11. Stop Corona Testez vous, accessed November 2020, <https://covid-19.tn/fr/blog/stop-corona-testez-vous-et-participez-a-la-lutte-contre-le-coronavirus/>

12. Mosaïque FM, "We monitored the respect of health quarantine through Tunisians' phones," June 14, 2020, <https://www.mosaicqfm.net/ar/-/تونس-أخبار-755657/وطنية/الفخفاخ-براقينا-إحترام-الحجر-الصحي-عبر-هواتف-التونسيين>

13. Tunisiatv, "Clarification concernant l'utilisation par le gouvernement d'une application qui surveille les mouvements des citoyens", 15 juin 2020,, <http://news.tunisiatv.tn/مجتمع/2020/06/13-توضيح-بخصوص-استخدام-الحكومة-لتطبيق-تراقب-تحركات-المواطنين/8F14c1KjFi>



Le ministère de la santé a lancé une enquête en ligne gratuite et anonyme visant à optimiser la prise en charge des patients par les services d'urgence en permettant aux utilisateurs de répondre à 12 questions simples et rapides.

Plus tard, le ministère de la santé a annoncé l'adoption d'E7mi,¹⁴ une application mobile de recherche de contacts qui collecte les numéros de téléphone des utilisateurs et utilise les signaux Bluetooth et les données de localisation pour détecter et alerter les utilisateurs susceptibles d'avoir été en contact avec une personne infectée par le virus COVID-19. Le téléchargement de cette application mobile n'était à aucun moment obligatoire.

Toutefois, Access Now, une organisation de défense des droits numériques, a déclaré que même si l'Autorité nationale pour la protection des données personnelles a confirmé que l'application était conforme à la loi tunisienne de 2004 sur la protection des données, cette loi "est dépassée et

ne tient pas compte des technologies développées depuis sa rédaction".¹⁵

L'actuelle loi sur la protection des données n'est pas le seul texte juridique critiqué par la communauté des droits numériques. La constitution de 2014 qui a été approuvée à la suite de la révolution de 2011 a été très appréciée car elle garantit le droit à la vie privée et à la protection des données personnelles, le droit d'accès aux réseaux d'information et de communication, ainsi que le droit à la libre expression et à la liberté de la presse. Toutefois, le texte contient une formulation vague chargeant l'État de "protéger le sacré", ce qui pourrait agir comme une restriction constitutionnelle de la liberté d'internet.¹⁶

14. La Tunisie lance une application de suivi des virus, <https://medicalxpress.com/news/2020-05-tunisia-virus-tracking-app.html>

15. Access Now, "COVID-19 contact-tracing apps in MENA: a privacy nightmare", June 18, 2020, <https://www.accessnow.org/covid-19-contact-tracing-apps-in-mena-a-privacy-nightmare/>

16. Projet Constitute, "La Constitution tunisienne de 2014", 13 août 2019, traduction par le PNUD, https://www.constituteproject.org/constitution/Tunisia_2014.pdf

LIBERTÉ D'EXPRESSION EN LIGNE

Les textes juridiques qui ont été critiqués pour avoir restreint les libertés restent dangereux en l'absence d'une cour constitutionnelle. Jusqu'à présent, deux parlements n'ont pas réussi à établir la cour constitutionnelle obligatoire à laquelle les défenseurs peuvent faire appel lorsqu'ils sont poursuivis en vertu de lois inconstitutionnelles.

Par exemple, l'article 86 du code des télécommunications stipule que toute personne reconnue coupable d'avoir "utilisé des réseaux de communication publics pour insulter ou troubler autrui" peut passer jusqu'à deux ans en prison et être condamnée à une amende pouvant atteindre 1000 dinars.¹⁷ Sur la base de cet article et d'autres du Code pénal tunisien,¹⁸ en Novembre 2020, Wajdi Mahouachi, un blogueur, a été condamné à deux ans de prison par le tribunal de première instance de Tunis pour avoir publié sur Facebook une vidéo dénonçant le fait que le procureur de la République de Tunis n'a pas arrêté un prédicateur extrémiste et n'a pas ouvert d'enquête à son encontre.¹⁹

Entre avril et Mai 2020, les blogueurs Hajer Awadi et Anis Mabrouki ont été arrêtés et inculpés d'infractions, notamment d "outrage à un fonctionnaire" et de "tapage et perturbation du public", au titre des articles 125 et 316, respectivement, du Code pénal. Ils avaient tous deux publié sur Facebook des vidéos critiquant la corruption du gouvernement et sa mauvaise gestion de certains aspects de la crise sanitaire. Mabrouki a été acquitté, mais Awada et son oncle ont tous deux été condamnés à une peine de 75

jours de prison avec sursis.²⁰ En Juillet 2020, le tribunal de première instance de Tunis a condamné une autre blogueuse pour "incitation à la haine entre les religions par des moyens hostiles ou par la violence" en vertu des articles 52 et 53 du code de la presse tunisien, pour avoir partagé sur Facebook un texte imitant des versets du Coran pour se moquer de la situation du COVID-19. Elle a été condamnée à six mois de prison et à payer une amende de 700 dollars pour ce post.²¹

Des organisations de défense des droits de l'homme, dont Amnesty International et Human Rights Watch, ont tiré la sonnette d'alarme face à ces arrestations récurrentes qui risquent d'entraîner davantage d'oppression et d'autocensure.

LOIS SUR LA DÉSINFORMATION

Au début de la pandémie de coronavirus au printemps 2020, une proposition de loi visant à lutter contre la désinformation qui avait été proposée par un député a fait l'objet d'une levée de boucliers, ce qui a entraîné son retrait un jour plus tard. Le projet de loi visait à criminaliser la "divulgaration de tout discours faux ou douteux parmi les utilisateurs des réseaux de communication et des plateformes de médias sociaux, qui peut être insultant pour les individus, les groupes ou les institutions." Selon des groupes de la société civile, ce projet de loi était considéré comme une menace directe pour la liberté d'expression et, comme il emploie un langage vague, il pourrait être utilisé pour réduire au silence les activistes en ligne.²²

17. Code des télécommunications tunisien, http://www.legislation.tn/fr/affich-code/Code-des-T%C3%A9l%C3%A9communications__116

18. Code pénal tunisien, <http://www.legislation.tn/sites/default/files/codes/Penal.pdf>

19. Human Rights Watch, "Tunisia: Harsh Sentence Against Blogger", November 24, 2020, <https://www.hrw.org/news/2020/11/24/tunisia-harsh-sentence-against-blogger>

20. Amnesty International, "Les poursuites pénales contre les Discours en ligne", <https://www.justice.gov/eoir/page/file/1335186/download>

21. Amnesty International, "Tunisia : Blogger Emna Chargui sentenced to six months in prison for social media post", 15 juillet 2020, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2020/07/tunisia-blogger-emna-chargui-sentenced-to-six-months-in-prison-for-social-media-post/>

22. 21Accessnow, "Le Parlement tunisien sur COVID-19 : une initiative pour lutter contre la désinformation ou une occasion de violer les droits fondamentaux ?", 1er avril 2020, <https://www.accessnow.org/tunisia-parliament-on-covid-19-an-initiative-to-fight-disinformation-or-an-opportunity-to-violate-fundamental-rights/>

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS



Les conclusions présentées dans ce rapport confirment les défis permanents auxquels la Tunisie est confrontée pour assurer la protection des droits numériques. Alors que l'année 2020 marque le dixième anniversaire du soulèvement qui a renversé le règne de 23 ans d'un président autocratique, l'espace numérique tunisien est une arène où les citoyens peuvent exprimer leurs opinions sur la politique et la société et demander des comptes aux gouvernements. Il est donc essentiel de continuer à progresser dans la réforme du cadre juridique et de déployer davantage d'efforts pour réduire la fracture numérique afin de créer un internet ouvert et inclusif en Tunisie.

LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU TUNISIE 2020 RAPPORT

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE



Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria

Email: media@paradigmhq.org

www.paradigmhq.org

     @ParadigmHQ